



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023004

Domaine : 3.5.4

Date de convocation : 10 février 2023

Date de l'affichage : 10 février 2023

Date d'affichage de la délibération : 17 février 2023

Objet : 04 – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements 2022-2028, pour des travaux de menuiserie extérieures des logements, Pablo Neruda, Le Bois, Les longues Rayes, le Trou du Grillon

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE (à partir de 20h41), Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE (à partir de 21h05), Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h30), Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Chantal BAGGIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h41)
- Madame MERIZIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ (jusqu'à 21h05)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES (jusqu'à 20h30)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Evelyne DEL PRETE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h30), 28 (à partir de 20h30), 29 (à partir de 20h41), 30 (à partir de 21h05)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, Adjointe au maire, chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 et L. 5215-5 VI,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230216-2023004-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et Tarification,

CONSIDERANT le montant global des fonds de concours alloué à la commune d'Eragny-sur-Oise dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements 2022-2028 de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT la nécessité de la réaliser des travaux de remplacement des menuiseries des logements rattachés aux groupes scolaires de Pablo Neruda, Le Bois, Les Longues Rayes et le Trou Grillon, en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments,

CONSIDERANT que le montant estimatif des travaux s'élève à 706 077 euros HT,

CONSIDERANT que le montant global du fonds de concours sollicité ne peut excéder le la part prise en charge par la commune, hors subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements 2022-2028, pour des travaux de remplacement des menuiseries des logements rattachés de Pablo Neruda, Le Bois, Les Longues Rayes et le Trou Grillon à hauteur de 100 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la future convention et ses avenants.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France